

ÉCHO

AÏRE-LE LIGNON

Journal des intérêts d'Aire-Le Lignon
Mars 18 | numéro 1



LABORATOIRE VS DENTAIRE

Entretien et réparation de votre prothèse dentaire, service à domicile

» AÏRE - LE LIGNON «

**NOUS FABRIQUONS ET RÉPARONS
VOTRE DENTIER**



H-R. Vetterli
079 231 26 51



022 797 26 30



R. Scotolati
079 412 68 24

- ✓ SERVICE À DOMICILE
- ✓ OUVERT TOUT L'ÉTÉ
- ✓ OUVERT DURANT LES FÊTES



Le spécialiste



de la prothèse
dentaire depuis
35 ans

livraisons gratuites à domicile



pharmacie du lignon

Articles de droguerie
photos passeport
parfumerie - diététique

Homéopathie, Phytothérapie,
Bas de compression, Diabète
prix bas permanents sur les pilules contraceptives
produits de nettoyage Bio
Ecover, l'Arbre Vert
alimentation sans gluten
produits bébé

Articles de soin et Parfumerie :
10 % permanents

Tél. 022 796 51 44
Fax 022 797 46 17

Case postale 14, 1219 Le Lignon
Centre commercial du Lignon

info@pharmacielignon.ch

Lignon Esthétique



Catherine Lance

41, av. du Lignon

1219 Genève

022 796 86 11

Bus 7-9-28-51 Parking

Soins anti-âge
Micro-Needling
Radio-fréquence
Peeling

www.lignonesthetique.ch



Verena Ferraro
Thérapeute en Kinésiologie

Avenue du Lignon 39
CH - 1219 Le Lignon

+41 (0)76 371 38 97
vkinesiologie@gmail.com

«Rééquilibrer le corps et l'esprit, d'un point de vue physique, énergétique, émotionnel, mental ou nutritionnel.

La maladie est l'unique réponse que nous avons trouvée, seuls face à notre souffrance. Il est nécessaire de se libérer du passé pour pouvoir mieux avancer vers l'avenir.»

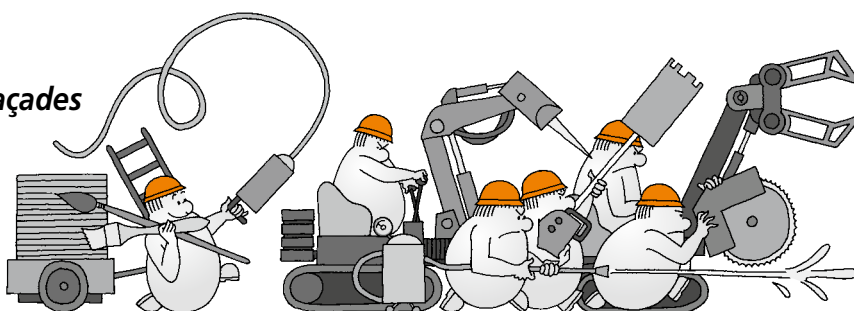
www.vkinesiologie.com



dmb
www.dmbsa.ch

démolition
assainissement de façades
désamiantage
sols sans joints

022 797 55 77
info@dmbsa.ch
www.dmbsa.ch



IMPRESSUM

Tirage : 5'000 exemplaires
8 numéros par an

RÉDACTION

Robert Borgis
T 022 970 13 60 | rborgis@gmail.com
Ch. Du-Villard 10 | 1210 Châtelaine

RÉALISATION

AA Actual Pub SA | www.actualpub.ch

PHOTO COUVERTURE

© Blaise Lambert

PUBLICITÉ

AA Actual Pub SA
info@actualpub.ch | T 022 343 0 343
Benoît Stolz | P 078 721 14 72
Dominique Poupaert | P 079 206 80 00

SITE INTERNET

www.aiali.ch

EDITEUR

Association des Intérêts
d'Aire – Le Lignon
Les articles n'engagent que la
responsabilité de leur auteur.
Reproduction autorisée, avec mention
de la source.

ABONNEMENT DE SOUTIEN

CCP 12-15388-4 (selon désir)

COMITÉ 2017-2018

Président par intérim

Pierre Chevrier

Membres

Mmes Béatrice Besse, Michèle Finger,
Karine Weekers
MM. Francis Ballager ; Robert Borgis ;
Alain Gaumann ; Yves Magnin ; Roland
Rey-Mermier ; Daniel Rochat ;
Gjon Thaqi

■ Assemblée Générale 2018

Le Comité de l'Association des intérêts d'Aire-Le Lignon a le plaisir de vous inviter à [l'Assemblée Générale, Le Jeudi 15 mars à 19h30,](#)
à la Maison de quartier d'Aire (Ch. Nicolas-Bogueret 12b).

NOUS VOUS PROPOSONS L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Accueil du Président
2. Approbation (sans lecture *) du PV de l'Assemblée Générale 2017
3. Rapport d'activités 2017
4. Rapport financier 2017
5. Rapport des vérificateurs aux comptes sur l'exercice 2017
6. Election de M. Daniel Muller (nouveau membre du comité)
7. Election du président
8. Nomination du/des vérificateur(s) aux comptes
9. Cotisation 2019
10. Projet reconstruction laboratoire Plan – information sur l'état du projet
11. Information sur le projet d'un centre pour réfugiés mineurs non-accompagnés à Aire (RMNA). Approbation du recours fait par le comité à la délivrance de l'autorisation de construire
12. Information sur le projet de passerelle entre Aire et Onex
13. Activités 2018

*Le PV de l'AG 2017 est disponible sur notre site www.aiali.ch.

A l'issue de la partie statutaire

IEPA «LA BOURDONNETTE»

Présentation du projet final Invités : **M. Jacques Cuttat**,
directeur de la Fondation des logements pour personnes âgées
et isolées, et les **architectes Hüsler & Associés**.

Une petite collation et le verre de l'amitié seront servis
à la suite de l'Assemblée Générale.

COTISATION ANNUELLE 2017

CHF 30.- minimum | CCP 12-15388-4

PROCHAINE PARUTION

Jeudi 29 mars 2018

**DERNIER DÉLAI DE REMISE
DES TEXTES**

Jeudi 15 mars 2018

RETROUVEZ-NOUS SUR INTERNET

www.aiali.ch



ESPACE REFLEXO

Suzanne Himmelberger
Réflexothérapeute agréée ASCA

Cabinet de réflexologie

- détente et bien-être
- soulager les maux du quotidien
- éliminer les tensions dues au stress
- soins de support en oncologie

Avenue du Lignon 37
1219 le Lignon
T 078 946 48 88
www.reflexo-lignon.ch

En début de chaque année, en raison de la recherche des annonces publicitaires indispensables à la «sortie» de notre modeste journal (cependant relativement coûteux), la parution du premier numéro du nouvel exercice est retardée, si bien que l'An Neuf en est déjà à sa neuvième semaine, donc en dehors de la période consacrée, selon la coutume, à la présentation des souhaits.

La rédaction cependant estime qu'il n'est jamais trop tard pour renouveler à chacune et à chacun les meilleurs vœux pour que la joie, le bonheur, la santé et la réalisation des aspirations – même les plus folles – soient au programme de la nouvelle étape.

C'est aussi l'occasion avec ce premier numéro de jeter un petit clin d'œil aux mois écoulés et de profiter de remercier tous ceux qui ont permis et collaborer à la parution de l'ECHO:

En premier lieu, **les annonceurs** qui, par leur soutien financier, ont permis de couvrir une partie des frais d'édition des huit numéros annuels, dont certains depuis de nombreuses années.

L'agence AA Actual Pub qui assume la responsabilité de la gestion administrative, de la composition et mise en page de notre bulletin, ainsi que la difficile recherche des annonces publicitaires.

La personne **chargée de la distribution** qui glisse, qu'elles que soient les conditions atmosphériques, notre publication dans vos boîtes aux lettres, parfois pas évidentes à trouver.

Et bien sûr, nos **chères lectrices et chers lecteurs qui fidèlement**, avec bienveillance, parcourent nos colonnes, sans nous accabler de critiques acerbes et qui parfois nous font l'amitié de nous faire part de leurs suggestions, remarques ou nous adressent un texte, permettant ainsi à l'ECHO d'être le reflet de la vie du quartier.

Tournons donc le dos à ces douze mois écoulés qui ont apporté ouragans, inondations, séismes, incendies causant des milliards de dégâts et de pertes économiques et plus de 11'000 personnes ont trouvé la mort dans ces catastrophes naturelles, sans compter les actes de violence perpétrés par des individus au cerveau dérangé par certaines idéologies.

Durant cette période quelques personnalités «people» nous ont quittés, notamment Jean Rochefort, Roger Moore, Jean-Marc Thibault, Danielle Darrieux, Jeanne Moreau, Jean d'Ormesson, François d'Orléans, Simone Veil... et Johnny Halliday.

QUE SERA 2018 ?

Sans faire appel aux prédictions de *Mme Soleil* ou *d'Irma voit tout*, les problèmes (Bourdonnette, Plan, centre d'accueil RMNA) que notre presque île a connus l'an dernier resteront malheureusement d'actualité pour notre Association et les membres du comité qui devront rester attentifs et vigilants pour sauvegarder, avec l'aide des habitantes et habitants, la qualité de vie dans notre quartier.

Rappelez-vous que la maxime populaire «l'union fait la force» reste toujours valable. Alors n'hésitez pas (si ce n'est déjà fait) à devenir membre de l'Association et **surtout d'être nombreux à la prochaine assemblée générale (le 15 mars)**, démontrant ainsi **votre volonté de maintenir le bien vivre dans le quartier.**

Avec ce premier numéro de 2018, la rédaction se permet, une fois encore, de rappeler aux responsables des groupements et sociétés de la presque île que notre bulletin est à leur disposition pour toute information concernant leurs activités (manifestation, résultat, etc.) pour être ainsi un reflet de la vie de notre quartier.

■ Centre pour réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA)

Non à un projet surdimensionné en un lieu inapproprié !



Ça y est, hélas, l'autorisation de construire ce centre de 120 personnes a été accordée le 24 janvier 2018 par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

Fi des résolutions du Conseil Municipal, balayée la pétition de 865 habitants, jetées les 278 lettres d'observations ! Pire, cette autorisation a été délivrée le jour même du délai pour présenter nos observations, ce qui en dit long sur le respect du processus démocratique ! Pas une seule explication sur les griefs soulevés, le néant. A l'évidence, le Département veut passer en force, sans la moindre considération pour les habitants. Il n'y parviendra pas aisément.

Notre association a en particulier pour mission de défendre ses habitants et les représenter auprès des organismes associatifs, politiques et étatiques, tant communaux que cantonaux (www.aiali.ch).

Elle a décidé de former un recours contre cette autorisation, en appui des voisins directs, car ce projet va impacter tout le quartier. Me Pascal PETROZ l'interjettera. Il soulignera l'ineptie de ce projet dans une zone villa, à côté d'une école primaire.

Il rappellera assurément que le service social international (SSI) préconise des structures de 40 personnes au maximum pour une gestion appropriée et autoriser une réelle intégration de ces jeunes. Que penser d'un projet qui en prévoit 3 fois plus !

Il ne manquera pas de soulever nombre d'informalités crasses qui jettent le



Robert Borgis

PLAN DE PARUTION 2018

Date parution	Délai remise des textes
Jeudi 1 ^{er} mars	jeudi 15 février
Jeudi 29 mars	jeudi 15 mars
Jeudi 3 mai	jeudi 19 avril
Jeudi 14 juin	jeudi 31 mai
Jeudi 24 août	jeudi 10 août
Jeudi 20 septembre	Jeudi 6 septembre
Jeudi 18 octobre	jeudi 4 octobre
Jeudi 13 décembre	jeudi 29 novembre



discrédit sur une administration qui se devrait pourtant d'être au service de la population.

C'est un véritable bras de fer qui s'est engagé. Nous en sommes à la phase la plus cruciale.

Nous avons besoin de votre soutien, en particulier financier.

Une telle procédure est onéreuse, faites donc bon accueil à nos troupes qui vont silionner le quartier. N'hésitez pas y contribuer sur notre CCP 12-15388-4 – Iban CH09 0900 0000 1201 5388 4 – Mention provision RMNA. A ne pas confondre avec le versement de votre cotisation.

Nous ne manquerons pas de publier notre recours sur notre site www.aiali.ch, une fois déposé.

Pour le Comité : Yves Magnin

■ Projet de la Bourdonnette

Lors de la séance du 19 décembre du Conseil municipal, ce dernier a voté, à l'unanimité, une résolution dans laquelle il déclare :

1) accepter d'inscrire dans le projet de plan directeur communal, en cours de révision, la possibilité d'atteindre un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0.8 dans le Plan localisé de quartier 29'890-540 ;

2) confirmer que, tant que le plan directeur communal 2007 n'est pas révisé dans son ensemble par un vote final du Conseil municipal, seul l'IUS de 0.6 du PLQ 29'890-540 reste valable ;

3) validant le cas échéant l'augmentation de l'IUS de 0.6 à 0.8, peut permettre la réalisation de l'aire d'implantation B (IUS de 0.2), telle que mentionnée dans le PLQ 29'890-540 ;

4) souhaiter que, pour limiter les nuisances dues au chantier, la Fondation des logements pour personnes âgées et isolées (FLPAI) fasse en sorte que les phases A et B soient réalisées en une étape.

■ L'éphéméride

Février.

Durant le deuxième mois de l'année, qui vient de se terminer, les jours ont augmenté de 84 minutes et le 18 février à 18h19 le Soleil est entré dans le signe du **Poisson** (19 février-20 mars), signe d'eau gouverné par la planète Neptune, dont le natif va prendre l'apparence d'un panier percé, car même si ses ressources financières sont plus que suffisantes, il sera amené à trop dépenser. Côté sentimental, s'il est à la recherche d'une âme sœur, il pourrait rencontrer une personne avec une grande personnalité et un fort caractère. Durant l'été prochain, il devra faire attention à passer plus de temps à se détendre afin de décompresser de son activité professionnelle. Dans ce domaine il sera peut-être amené à se poser des questions sur l'intérêt de son emploi avec même la décision d'en changer.

Le 15 février le Soleil connaîtra une éclipse partielle qui ne pourra pas être observée en Suisse.

Le vendredi 16 février 2018, fête du **Nouvel-An lunaire chinois** (appelé aussi fête du Printemps) la plus importante célébration traditionnelle chinoise qui verra le passage de l'année du coq (2017) dans celle du **chien de Terre** qui se terminera le 4 février 2019. Le mardi 14 février, outre la Fête de la Saint Valentin, on a aussi commémoré le **mardi-gras** qui précède, dans l'Eglise catholique, le début du Carême (période de pénitence calquée sur les quarante jours passés, selon la Bible, par Jésus-Christ dans le désert) avec le Mercredi des cendres (14 février).

LE ST. PATRON CÉLÉBRÉ EN FÉVRIER

Le 14 février, **Saint Valentin**, la fête des amoureux ! Traditionnelle des pays anglo-saxons, elle connaît un réel développement en Europe et chez nous depuis les années 80. Comme pour la majorité des fêtes, la vie du saint que l'on célèbre ce jour est assez mystérieuse. Valentin serait un prêtre chrétien, mort vers 270. On dit qu'il fut condamné à mort par l'empereur Claude II pour avoir consacré des mariages chrétiens dans la clandestinité. L'empereur avait interdit ces mariages en constatant que les Chrétiens, une fois mariés, refusaient de s'engager dans les légions militaires pour ne pas quitter leurs

familles. Saint Valentin serait donc mort en défenseur de l'amour et du mariage. Depuis 1496, Saint Valentin est officiellement **le Saint Patron des Amoureux**, sur ordre du pape Alexandre VI. A cette époque, la protection de ce Saint Patron s'appliquait surtout aux célibataires qui cherchaient l'âme sœur.

Comme de nombreuses fêtes du calendrier chrétien, elles ont été instaurées à des dates qui, à l'époque païenne, étaient déjà célébrées par les populations. L'objectif étant de combattre ces rites païens tout en donnant du sens à des pratiques rituelles liées au cycle de la nature. En faisant de ce saint, le protecteur des couples à la date du 14 février, l'Eglise encouragea la célébration de l'amour au moment des prémices du printemps tout en combattant la fête païenne des Lupercales qui avaient lieu à la même période.

Pour certains, on doit la fête des amoureux à Claude II, empereur romain, qui fit annuler toutes les fiançailles de l'empire pour éviter que ses soldats soient tentés de rester avec leur fiancée plutôt que de partir à la guerre ! Furieux, **Valentin** décida de marier en secret les amoureux. Il fut découvert et envoyé en prison jusqu'à sa mort.

MARS

Mars était le dieu de la guerre dans la mythologie romaine. Il a donné son nom à la fois à un prénom, au mois de mars et à la planète Mars. Ainsi, dans le calendrier romain de Romulus, l'année commençait en mars, et le premier mars était donc le premier jour de l'année. A cette époque, le mois de mars, qui comptait déjà 31 jours, s'appelait Marcius, et l'année commençait donc avec les beaux jours, période favorable pour partir à la guerre.

Suite page 6

LE DICTON DU MOIS

Février, entre tous les mois,
le plus court et le moins
courtois.

Le soleil de mars donne
des rhumes tenaces.

C'est le roi de Rome Numa Pompilius qui introduisit, vers 700 avant JC, les mois de janvier et février dans les calendriers et c'est seulement, avec l'arrivée en 46 avant JC, du calendrier julien, que mars devint le troisième mois de l'année.

Dans l'hémisphère nord, c'est ce mois que l'hiver se termine, avec l'équinoxe de printemps (jour et la nuit ont une durée identique de 12 heures) le **20 mars à 17h16** qui verra également le Soleil entrer dans le signe du **Bélier** (20 mars-19 avril). En général, le natif de ce signe a une forme excellente, c'est quelqu'un de robuste. Toutefois pour conserver cette forme excellente, il doit prendre de bonnes résolutions, surtout d'ordre alimentaire. Le commencement de cette année nouvelle se fait sur les chapeaux-de-roues, mais il faudra faire attention car s'il veut mener à bien tout ce qu'il a en tête, il devra faire un choix afin de pouvoir tout terminer. Une petite sonnette résonnera dans sa tête, lui signalant qu'il lui faut ralentir afin de consacrer du temps à sa famille, s'il ne veut pas trouver la soupe à la grimace en rentrant chez lui !

La fête de Pâques est célébrée, cette année, le dimanche 1^{er} avril (ce n'est pas un poisson d'avril) !

UN ST. PATRON DU MOIS DE MARS

Le 17 mars, on célèbre la fête de **saint Patrick, le patron de l'Irlande**. De son vrai prénom «Maewyn Succat» il est né vers 385 après Jésus Christ en Angleterre dans la région de Cumbrie. Sa mère était originaire de Touraine et son père, nommé Calpurnius, était décurion romain (percepteur des impôts). A 16 ans, il est enlevé, avec une centaine d'autres jeunes gens, par des pirates afin d'être vendu comme esclave et le reste pendant six

RAPPEL

L'HEURE D'ÉTÉ REVIENT !

A la fin de ce mois, plus précisément dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 mars 2018, il faudra à 2 heures du matin **AVANCER D'UNE HEURE** toutes vos pendules, horloges, montres, etc. Et voilà une grasse matinée dominicale de perdue !!

LA PENSÉE DU MOIS
C'est dans l'effort que l'on trouve la satisfaction et non dans la réussite. Un plein effort est une pleine victoire.

Mahatma Gandhi 1869-1948

ans à garder des troupeaux pour un chef de clan. Il réussit à s'échapper vers 412 et devient croyant pensant que c'est Dieu qui lui a parlé et qui l'a encouragé à s'évader. Il devient alors prêtre et s'installe au monastère de Saint Honorat afin d'étudier la théologie. Deux ans plus tard, il devient évêque avant de retourner en Irlande en 432 pour évangéliser les Irlandais.

La légende veut qu'il ait utilisé le trèfle pour expliquer le concept complexe de la Sainte Trinité lors d'un sermon au roc de Cashel, en le faisant ainsi le symbole de l'Irlande (l'emblème officiel du pays étant la harpe celtique). Retiré à Downpatrick, il meurt le 17 mars 461. Depuis les Irlandais célèbrent, chaque année, le 17 mars, la fête de la St Patrick (date anniversaire de sa mort) qui est l'occasion de grands défilés (notamment au Canada et aux États-Unis) et de soirées festives dans les communautés irlandaises du monde entier. Devenue très populaire, la Saint-Patrick a perdu considérablement de sa vocation religieuse au profit de symboles séculiers de l'Irlande : le vert, les trèfles et la bière.

■ L'écho du passé

Le 4 février 1918, à Olten (Soleure), une assemblée composée de la direction du Parti socialiste suisse, de la direction de l'Union suisse des syndicats, du groupe parlementaire socialiste aux Chambres fédérales et des responsables de la presse socialiste fonde un comité d'action (**le «Comité d'Olten»**) et élit un comité que présidera Robert Grimm (1881-1958), rédacteur de la *Berner Tagwacht* et qui comprendra à l'origine Rosa Bloch, Friedrich Schneider, Konrad Ilg, Karl Dürr, August Huggler et Franz Reichmann, rejoints le 3 mars par Fritz Platten (à la place de Rosa Bloch), Charles Schürch et Ernest Paul Graber et le 12

avril par Werner Allgöwer (Harald Woker dès octobre).

Ce Comité d'Olten a vu le jour en raison de causes plus générales (énormes profits de guerre d'une petite minorité conjointement à l'appauvrissement d'une grande partie des travailleurs), le refus d'associer les organisations ouvrières aux décisions politiques, notamment l'instauration d'un service civil obligatoire projetée par le Conseil fédéral fut un des déclencheurs du mouvement. D'autres revendications, dont un programme économique en quinze points portant en priorité sur l'établissement d'un service de ravitaillement, à la renonciation à une hausse du prix du lait, assorti de onze requêtes demandant l'abrogation des restrictions frappant les droits politiques, un approvisionnement assuré, une augmentation des salaires ainsi qu'une réduction du temps de travail. Statutairement indépendant du parti et des syndicats dont il s'affirme pourtant le représentant, le Comité d'Olten prend la direction des opérations revendicatives ouvrières et socialistes, malgré l'hostilité manifeste d'une partie des directions politiques et syndicales qui le considèrent comme un Soviet usurpant leurs propres compétences.

Ce comité, appelé «soviet» par ses opposants politiques lancera un appel à la Grève générale pour le 12 novembre, présentant un programme de revendications politiques et sociales en 9 points.

■ Le saviez-vous ?

Dans le jardinage, il y a deux mondes. Les jardins familiaux, chalets et plates-bandes tirées au cordeau et les plantages urbains, portés par des citoyens qui rêvent de cultiver du bio au pied des immeubles. Si l'exiguïté du territoire ne permet plus de créer facilement de nouveaux jardins, en revanche, entre les immeubles et sur les toits, tous les rêves sont permis.

Chacun est d'accord pour dire que les jardins familiaux permettent de maintenir le lien avec la terre, avec une nourriture saine, renforçant les liens sociaux.

Mais les jardins familiaux ne sont pas un programme de notre temps. Ainsi, en vue de parer, dans une certaine mesure, aux difficultés d'alimentation durant la période de la première guerre mondiale

(1914-1918), le Conseil administratif de la Ville de Genève avait décidé d'encourager les cultures maraîchères (un avant-goût du Plan Wahlen) en mettant, gratuitement, de petits jardins à la disposition des habitants de Genève, sans distinction de nationalité.

Un premier essai a été tenté en utilisant **les terrains, propriétés de la Ville de Genève, situés sur la presqu'île d'Aire**, sur lesquels s'effectue le déversement des ordures ménagères (la décharge publique de l'époque, les «ruclons» pour les Genevois). Ces terrains, autrefois très propices aux cultures maraîchères, avaient été longtemps submergés par suite de la construction du barrage de Chèvres.

Les Autorités avaient donc entrepris de les rendre utilisables à nouveau. Grâce aux protections établies le long de la berge et aux remblayages effectués au moyen des gadoues, ils sont, en partie, à l'abri des inondations et se prêtent admirablement au but poursuivi.

Cent quinze parcelles de cent mètres carrés chacune ont été aménagées, l'eau potable amenée et des réservoirs placés de distance en distance permettent l'arrosage. Les utilisateurs, répartis de la manière suivante : Genevois 27 - Suisses d'autres cantons 26 - Etrangers 38.

Fortes de cette expérience, les Autorités envisagent également d'aménager en petits jardins ou d'utiliser pour des cultures maraîchères les terrains situés à proximité de la nouvelle usine à gaz de Châtelaine.

PETITES ANNONCES

■ NE JETEZ PAS LES TIMBRES POSTES USAGÉS

L'action de récupération des timbres postes usagés, destinée à des associations à but caritatif, entreprise par Evelyne, se poursuit !

Contact

Evelyne T 079 277 90 69

Merci d'avance de ce petit geste sympathique et facile à accomplir.

■ Nouveaux conseillers

Lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre, prestation de serment pour deux nouveaux conseillers municipaux : **M. Fabrice Ambert** (S) et **M. Rexhai Xheladini** (S), tous deux domiciliés à Châtelaine, en remplacement de MM. Leutrim Hebibi et Gësim Ilazi, démissionnaires.



Fabrice Ambert



Rexhai Xheladini

■ Fêtes de Pâques

Levées des ordures ménagères.

En raison des fêtes pascales, les levées :

■ du vendredi 30 mars (Vendredi-Saint) est supprimée et remplacée le samedi 31 mars, sauf dans les zones villas

■ celle du lundi 2 avril (Lundi de Pâques) est également supprimée et remplacée le mardi 3 avril.

Ramassage des encombrants et de la ferraille : mardi 10 avril 2018. Merci de respecter ces horaires et ne pas transformer nos rues en déchetterie !



Photo prise le 6 février 2018 – Avenue du Lignon

Médailles de chien

Le dernier moment pour les retirer.

Les médailles pour les chiens sont en vente **jusqu'au 31 mars, dernier délai**, au poste de la police municipale, av. Henri-Golay 26, 1219 Châtelaine, du lundi au vendredi de 09h à 17h (T022 306 06 50).

Il est rappelé que dès le 31 mars, tout chien doit être porteur de la médaille (il est recommandé d'y ajouter l'identité et le n° de téléphone du propriétaire) fixée au collier, valable pour l'année en cours.

■ Conseil municipal

Séance du mardi 19 décembre 2017.

Notre bulletin ayant observé sa pause annuelle jusqu'au 1^{er} mars, la rédaction a donc estimé qu'en raison du temps écoulé depuis les séances des 19 décembre 2017 et 8 février 2018 chacun avait pu prendre connaissance des décisions du législatif et donc de ne publier celles-ci que d'une manière très brève.

■ Par 28 oui et 4 non acceptation de la réalisation des espaces publics du Ch. Philibert-de-Sauvage et ouverture d'un crédit de CHF 1'800'000.- pour les travaux des collecteurs.

■ Unanimité pour l'ouverture d'un crédit de CHF 2'560'000.- pour la réalisation de 12 vestiaires au Stade de Vernier ainsi que pour le crédit de CHF 7'000'000.- destiné à l'assainissement des façades de la Salle des fêtes et du Centre sportif du Lignon.

■ Unanimité pour les cautionnements en faveur de la Fondation des maisons communales (FMCV) à hauteur de CHF 8'560'000.- en vue de la construction de logements et commerces à l'avenue de Châtelaine et à hauteur de CHF 12'540'000.- pour la construction de logements et d'une crèche à la rue Jean-Simonet et à hauteur de CHF 29'600'000.- pour des logements au Chemin du Croissant 1 à 7.

■ Préavis unanime à la nomination du lieutenant Olivier ZRYD au grade de premier-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier.

■ Acceptation, par 25 oui et 6 abstentions, de la résolution relative au développement de l'Aéroport à l'horizon 2030, déposée par les Verts, le PLR et les socialistes. La résolution signée par Mme Schaufelberger, MM Chillier et Perroux (Verts) et Martens (S) relative à la sous-traitance et travaux publics est acceptée par 21 oui, 4 non et 5 abstentions.

■ **Réponse intermédiaire du Conseil administratif à la motion de Mme Monnier et MM Magnin et Dulex (PDC-PBD-VL) intitulée «Issue de secours au Lignon».**

SÉANCE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

Première séance de la nouvelle année 2018, présidée par Mme Esther

Schauffelberger, qui, dans les communications du Bureau, a informé l'assemblée que Mme Vida Ahmari avait démissionné de la section verniolane du PLR et qu'elle siégerait dorénavant en qualité d'indépendante.

Au cours de la séance le délibératif a pris les décisions suivantes :

■ *Acceptation, par 23 oui et 8 abstentions, d'une motion MCG invitant le Conseil administratif de rendre un rapport sur un concept de police de proximité au moyen d'un véhicule, afin d'offrir à la population un service de proximité pour les différentes prestations offertes par la Police municipale et d'autres services et de chiffrer les coûts de l'opération.*

■ *À l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de CHF 40'000.- destiné à l'acquisition et à la distribution de poubelles d'intérieur pour la récupération des déchets compostables.*

■ *Ouverture, à l'unanimité, d'un crédit de CHF 151'960.30 afin de couvrir le solde des frais pour l'aménagement du parc des Libellules.*

■ *A l'unanimité l'ouverture d'un crédit de CHF 370'000.- destiné à financer les travaux nécessaires à sécuriser et à renouveler le patrimoine arboré.*

■ *Acceptation à l'unanimité l'ouverture d'un crédit de CHF 500'000.- destiné aux travaux d'équipement visant à l'adaptation des voies de communication du périmètre du chemin du Coin de Terre.*

■ **Toujours l'unanimité pour l'ouverture d'un crédit de CHF 34'560.- destiné à couvrir le montant du crédit d'étude pour le projet de surélévation de la passerelle du nant des Grebattes.**

■ *Le crédit de CHF 800'000.- destiné à la fourniture et à l'installation du mobilier, de l'équipement et du matériel de sport de l'école Emilie de Morsier, dans le secteur de La Concorde est accepté à l'unanimité.*

■ *Toujours l'unanimité pour le crédit complémentaire de CHF 3'377'000.- pour couvrir le coût, sur le quartier de l'Etang, du concours ainsi que les honoraires des divers mandataires concernant les phases d'avant-projet, y compris devis général et dépose de l'autorisation de construire en vue de la réalisation des équipements publics.*

■ Par 30 oui et 1 non, le délibératif décide d'envoyer au Conseil administratif, pour traitement, la pétition, avec 429 signatures

«Les médecins genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo»

■ **Une pétition avec 104 signatures relatives à la sécurité sur le Mail du Lignon a été déposée, demandant notamment des contrôles fréquents du comportement des automobilistes circulant sur cette place.**

■ Dans une résolution votée par 17 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal déclare s'opposer à l'initiative «No Billag» et demande au Conseil administratif d'informer la population de ce vote.

■ Une résolution des partis représentés au législatif est votée par 28 oui et une abstention déclarant condamner tout acte et parole de harcèlement ; exprimer sa solidarité avec des victimes du harcèlement ; s'engager à prévenir les actes de harcèlement au Conseil municipal et encourager les personnes qui se sentent agressées à s'adresser à un-une Conseiller-ère municipal-e de confiance et à contacter le Centre LAVI Genève.

■ A l'unanimité, le Conseil municipal déclare **préaviser défavorablement** le projet de plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) pour l'aéroport et demander expressément à la Confédération, au canton de Genève et à l'aéroport de reprendre leurs travaux pour mieux prendre en compte les demandes émanant des collectivités et de la société civile, en vue d'un développement plus équilibré de l'Aéroport de Genève,

■ Démographie

Nécrologie.

LOUIS FALQUET

C'est avec émotion que la rédaction a appris le décès, le 7 janvier 2018, à l'âge de 96 ans, de **M. Louis Falquet**, époux de **Bernadette** et papa de **Gabrielle**, conseillère administrative de Vernier de 1991 à 2003 et de **Yves**, employé au Service de la cohésion sociale, en qualité de chef de cuisine au Restaurant le Nénuphar, dans le quartier des Libellules.

Le couple Falquet, arrivé au Lignon avec les premiers habitants de la Cité, s'est immédiatement investi pour cette nouvelle collectivité où tout devait être pensé et créé sur le plan socio-culturel. M. Louis Falquet, avec le sens chrétien donné à sa

vie, refusait de vivre pour son confort personnel et a marqué sa vie d'une empreinte de solidarité et de service à la défense des autres, particulièrement de celles et ceux qui avaient tant besoin d'aide, en s'engageant tant sur le plan syndical (de par son statut d'ouvrier de la métallurgie) que politique au sein du Parti socialiste dont il fut conseiller municipal à Vernier de 1967 à 1971 et député au Grand Conseil de 1969 à 1981. Tout en se dépensant beaucoup pour les autres, il n'a pas pour autant mis de côté sa famille qui était le pôle principal de son existence.

La cérémonie d'adieu s'est déroulée, le 16 janvier, à l'Eglise de l'Epiphanie (sa Paroisse), concélébrée par les abbés Jean-Marc Lacreuse et Pascal Mercier, en présence d'une grande foule de parents, d'amis, de collègues et de voisins et au cours de laquelle les hommages lui ont été rendus par l'abbé Mercier, Thierry Apothéloz, Conseiller administratif de Vernier et collègue de parti et le président du Syndicat Unia. Cérémonie suivie de l'inhumation au cimetière d'Aire où il repose.

ANDRÉ VIAL

Nous avons également appris le décès, le 17 janvier 2018, dans sa 72^e année, après une longue maladie, de **M. André Vial**, ancien conseiller municipal de Vernier et député au Grand Conseil de 1985 à 1993. Elu en 1987 au Conseil municipal de Vernier, dans les rangs du Parti Vigilance, il a démissionné au cours de l'année 1990 et a été remplacé, lors d'une élection complémentaire le 7 octobre 1990 par Otto Caduff, du Parti écologiste.

M. JEAN-PIERRE APOTHÉLOZ

La rédaction a appris également le décès soudain au Portugal de M. Jean-Pierre Apothéloz, père de M. Thierry Apothéloz, Conseiller administratif de Vernier.

MANOLO TORRES

Malade déjà depuis quelques années, il est **décédé le 19 janvier dernier**. Né à Malaga en 1938, issu d'une famille de pêcheurs et d'ouvriers catalans, il arrive à Genève pour des raisons économiques en 1960, laissant derrière lui l'Espagne où le chômage sévit. Forgeron-chaudronnier de formation, il est engagé à l'Atelier des Charmilles comme ouvrier métallurgiste et commence, sans en avoir conscience alors, une carrière exceptionnelle de

sculpteur sur métal. A ses heures perdues, il se passionne pour la sculpture et acquiert très vite un savoir-faire technique qui le conduit dès 1971 à se consacrer exclusivement à la création artistique et installe son atelier dans la campagne genevoise où naissent ses œuvres, souvent monumentales, en acier inoxydable ou en fer, il travaille aussi le fer oxydé ou noirci. Travailleur acharné, «je suis l'homme qui cherche l'âme de la matière» se définit cet artiste qui a réalisé pour son pays d'origine les 19 exemplaires en bronze de «Fuente de los Suenos» pour la commémoration du 25^e anniversaire de la Constitution espagnole. Des œuvres de l'artiste sont présentes dans les Jardins du Château de Vullierens (Jardin des Iris).

Lors de la reconstruction de l'Eglise de l'Epiphanie au Lignon, après l'incendie qui l'a ravagée, Manolo Torres a, malgré une santé déjà altérée, accepté la réalisation de la croix située derrière l'autel, en métal rouillé, son matériau de prédilection, et était présent lors de l'inauguration officielle en février 2017.



JEAN LOCHER

Nous avons appris le décès survenu le 7 février 2018 de Monsieur **Jean Locher**, voisin et ami de notre Président Pierre Chevrier qui lui rend, ci-dessous, un bref hommage :

Quatre mois de lutte contre la maladie ont eu raison de ce guerrier magnifique, voisin et ami.

C'était un caractère bien trempé, parlant haut et fort. Homme secret et pudique, son cœur était immense.

Mes pensées vont à Marina, son épouse, Letizia et Stéphane, ses enfants, René, son frère et à toute sa famille.

Adieu Jean !

Pierre Chevrier

Aux familles dans l'affliction, la rédaction leur renouvelle sa respectueuse sympathie et ses sincères condoléances.

■ Détenation et probation

A fin novembre, se sont tenus à Genève, les états généraux de la détenation et de la probation.

A cette occasion la Tribune de Genève a publié une interview du Conseiller d'Etat Pierre Maudet dans laquelle ce dernier relève le besoin d'une étape intermédiaire **entre** le carcéral et le suivi en milieu complètement ouvert. Actuellement, il reste 24 places disponibles en semi-détenation, mais il en est prévu quarante (40), regroupées au sein d'une même structure concordataire, prévue dans un bâtiment propriété de l'Etat, actuellement vide, situé au chemin de la Verseuse à Aire.

Ainsi, une fois de plus (!) la mauvaise habitude prise par l'Etat de «fourrer» à Vernier en général et dans la presque île d'Aire en particulier, ce que les autres ne veulent pas perdurent au fil des années.

Suite à cet article paru dans la Tribune de Genève, le Conseil administratif dans ses communications lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre a relevé que, si la Constitution genevoise du 14 octobre 2012 consacre, notamment dans l'article 135, les principes de la concertation, il ne peut considérer et accepter qu'une «interview» d'un magistrat entre dans le processus de concertation prévu. Il a donc interpellé le Conseiller d'Etat Pierre Maudet pour lui exprimer sa consternation face à ce mode de faire et l'informer que, dans ces circonstances, il s'opposera à ce projet.

■ Les Joyeux dimanches



Le prochain rendez-vous des «Joyeux dimanches» pour ceux qui aimeraient partager un repas simple en toute convivialité, est fixé au **dimanche 11 mars à 12h15, au Centre de quartier du Lignon.**

AU MENU

Terrine forestière – Salade
Emincé de volaille – Riz Casimir
Flan caramel

Une participation de CHF 10.– (minimum) par personne est demandée avec boisson et café inclus. Le vin est en supplément.

Comme de coutume, en raison du nombre limité de places, **les inscriptions se feront jusqu'au vendredi précédent à 12h00 (dernier délai)**, par téléphone à :
Monsieur Hatt 022 796 62 79
ou **Monsieur Turrini 022 796 28 53**

Rendez-vous suivant : Dimanche 8 avril.

■ Concours «Vernier Fleuri»

C'est le 23 novembre 2017, à la salle communale de Vernier-Place, que les Autorités de Vernier, représentées par le Conseiller administratif Pierre Ronget, ainsi que Mme Mattenberger, secrétaire du Bureau du Conseil municipal et M. Olivier Bron, Conseiller municipal, ont reçu les participantes et participants du Concours «Vernier Fleuri», édition 2017, pour la proclamation du palmarès et la remise des prix. Créé depuis plusieurs années afin de faire participer les habitants-e-s à l'embellissement floral de la Commune, ce concours est devenu une tradition, mais souffre un peu de l'absence du renouvellement des concurrent-e-s. Ainsi, pour l'édition 2017 on dénombrait 6 participants (dont Mme Irmgard Duffek, du Lignon) pour la catégorie «Terrasses et villas» et 11 (dont Mmes Josiane Bally, Ramphun Gisler et Gisèle Borcard, du Lignon pour les «fenêtres et balcons».

Au cours de la soirée, Mme Claudia Steinacker Chollet, responsable de projets animaux à la Fondation «ProSpecieRara», a abordé la question de l'héritage animalier. Un film produit par Canal 29 a été projeté, présentant les réalisations florales du concours 2017, ainsi qu'une présentation d'une réalisation des apprentis du Centre horticole verniolan, lors de la fête de la Tulipe, ce printemps, à Morges.

LE PALMARES :

Catégorie «Terrasses et villas» :

- 1^{ère} Madame Claire-Lise QUADIR, 1216 Cointrin (91 points sur 96) ;
- 2^e Madame Ada DI SANZA, 1214 Vernier (87 points) ;
- 3^e Monsieur Roland JOLY, 1214 Vernier (86 points).

Suite page 10



Yves Magnin
Avocat

■ À VOTRE BON DROIT

Mme Fa répondu favorablement à un courriel qui lui proposait la vente de vêtements. Elle s'interroge sur la validité de cet échange.

Nombre d'acteurs économiques ignorent la validité de contrats conclus par e-mail.

Le droit suisse consacre le principe de la liberté contractuelle. La conclusion d'un contrat n'est donc soumise à aucune forme, sauf si la loi ou les cocontractants l'imposent.

La loi impose des formes particulières pour des contrats spécifiques, telle la forme écrite par exemple pour la vente à tempérament ou la caution, voire la forme notariée pour la vente d'un immeuble, lorsque la sécurité juridique ou la protection de l'une des parties l'exige.

Les parties peuvent s'accorder sur la forme d'un contrat, par exemple écrite, si bien que tant que cette forme n'est pas respectée, le contrat n'est pas valable.

Au regard de ces éléments, le contrat de vente de vêtements par courriel est parfaitement valable.

Reste que la force probante d'un courriel peut être mise en cause, tant il est vrai que le piratage d'adresse électronique n'est hélas plus une utopie.

Face à ce constat, la loi sur la signature électronique prévoit une signature électronique qualifiée qui est assimilée à une signature manuscrite. Elle permet de s'assurer de la provenance du courriel et empêche toute falsification ultérieure. Toutefois, pour l'heure, peu pratique dans la vie de tous les jours.

ÉCHOS DU QUARTIER (suite)

Catégorie «Fenêtres et balcons»:

1^{ère} Madame Dominique BUZZI, 1214 Vernier (96 points sur 96);

2^e Madame Laurinda SEDITA, 1214 Vernier (91 points);

3^e Madame Gisèle BORCARD, Cure de l'Épiphanie, 1219 Le Lignon (89 points).

Photo ci-dessous.



■ Propriétaires individuels

Bonne nouvelle !

Dans sa séance du jeudi 25 janvier, le Grand Conseil de Genève a immédiatement traité la résolution (R 842) du PDC pour l'abolition de la valeur locative ainsi que la motion (M2443) du MCG pour un moratoire sur la hausse du taux de la valeur locative et ces deux textes ont été acceptés par le législatif cantonal.

La ponction de 7,9% de plus à partir de 2017 est donc pour le moment abandonnée.

Cette bonne nouvelle semble être de courte durée. En effet, un article du journal «Matin Dimanche» du 11 février dernier relate que les propriétaires de longue date (villa ou appartement) paient un impôt qui ne correspond pas à la valeur actuelle de leur bien et que le Département des finances genevoises planche sur une réforme fiscale relative à la valeur fiscale.

■ Œcuménisme

Journée mondiale de prière avec les femmes du Suriname.

Le Suriname est un petit État, constitué à 90% de forêt tropicale à la biodiversité spectaculaire. Mais les femmes surinamaises nous font partager leurs inquiétudes et leurs préoccupations face à l'avenir de leur pays et de notre planète toute entière. Le réchauffement de la Terre se fait grandement ressentir dans leur pays. Elles attirent notre attention

sur la réussite absolue de sauvegarder la création et nous amènent à réfléchir sérieusement à ce que nous en avons fait.

Quelle est notre contribution à la restauration? Venez partager notre célébration sur ce thème de la liturgie choisi par les femmes du Suriname: **La création de Dieu est très bonne.**

VENDREDI 2 MARS À 14H30

Centre protestant du Lignon

La Journée Mondiale de Prière, fondée en 1887 aux États-Unis, après la guerre de Sécession, est la plus grande initiative œcuménique de femmes chrétiennes de toutes traditions. Cette célébration, à laquelle **tous, hommes et femmes sont invités**, a lieu actuellement dans plus de 180 pays le premier vendredi de mars. Ce sont des femmes d'un pays et d'un continent différents qui la préparent sur un thème proposé par le Comité international Ainsi, les mêmes mots déclinés dans la diversité des langues invitent à prier AVEC et non POUR les habitants d'un pays.

Cette célébration, **ouverte à tous**, est préparée par des femmes des paroisses catholiques et protestantes de la Région Rhône-Mandement. Elle sera suivie d'un moment d'amitié et d'une collation. Les dons recueillis à cette occasion, signe visible de solidarité, permettent de soutenir des projets de formation et de santé sélectionnés par le Comité de l'Association.

■ Concerts au Lignon

Dimanche 18 mars à 18h, au Temple du Lignon.

QUINTET SIRON

François Siron et Marie-Jeanne Sunier: violons. Zoltan Kacsok: alto. François Rauss: violoncelle. Katia Oppliger: piano.

■ Chasse aux œufs

A la Ferme du Lignon, le samedi 24 mars 2018 de 14h à 17h.

Avec également, uniquement sur inscription, un «Escape game», jeu d'équipe où il faut trouver des indices pour sortir d'une pièce. Informations au 022 796 65 75 ou à info@ferme-du-lignon.ch.

■ Une place dans une crèche ? Quelle attente !

Selon une enquête parue dans le «*Matin Dimanche*» du 11 février, il faut, en moyenne, en Suisse romande, une attente de 7 mois, entre l'inscription et l'entrée de l'enfant dans un tel établissement, avec toutefois une grande disparité entre régions.

Malheureusement, selon les chiffres obtenus, notre Commune détient, avec celle de Lancy, les records d'attente, ceux-ci pouvant dépasser plus de 12 mois. Selon le Conseiller administratif Thierry Apothéloz, le profil socio-économique peut jouer un rôle important. «Plus il est élevé, moins les parents ont besoin d'une structure collective, rappelle le magistrat verniolois».

■ Les cabines téléphoniques vont disparaître

En Suisse, les communes ne seront bientôt plus obligées de proposer aux citoyens une cabine de téléphone sur leur territoire.

Finie la cabine téléphonique obligatoire par commune. Cette prestation devrait disparaître du service universel dès 2018. Parallèlement, il devrait être possible de passer un abonnement pour Internet chez Swisscom ou son successeur sans avoir de contrat de téléphone. La concession de service universel de Swisscom, valable dix ans, arrive à échéance fin 2017. En prévision de l'octroi du nouveau mandat qui sera défini par la Commission fédérale de la communication, le Conseil fédéral a adopté vendredi une révision de l'ordonnance définissant les prestations à fournir.

■ Un bel anniversaire

Le quotidien «*Le Courrier*» fête cette année les 150 ans de son existence avec une certaine euphorie, vu les turbulences que traversent les médias, notamment romandes. 150 ans d'existence avec des périodes extrêmement difficiles, parution parfois réduite à un simple encart dans «*La Liberté*»

En effet, ce journal paraît pour la première fois le 5 janvier 1868 avec le sous-titre *Feuille religieuse et nationale*. C'était, au début, un hebdomadaire conservateur paraissant le dimanche et visant à défendre les intérêts catholiques dans la Genève protestante, avec pour toile de fond des luttes confessionnelles, dont le rédacteur est l'abbé Louis Jeantet. Trihebdomadaire en 1869, sa parution devient quotidienne, en 1892, avec un tirage de 3'000 à 4'000 exemplaires. Le prix de vente est de 15 centimes l'exemplaire ou l'abonnement annuel à CHF 6.-.



À partir de 1923, sous la direction de René Leyvraz, *Le Courrier* devient un journal social-chrétien et le tirage atteint 5 700 exemplaires en 1932. L'église catholique trouve la ligne du journal trop à gauche et les tensions poussent le rédacteur en chef à démissionner en 1935. Deux abbés (H. Carlier et A M Chamonin) se succèdent à la tête du journal durant les dix années suivantes, puis Leyvraz retrouvera sa place.

Relevons que feu Rodolphe Eckert, ancien habitant d'Aire, a également assumé le poste de rédacteur en chef de ce quotidien. *Le Courrier* poursuit son existence avec le soutien financier des catholiques du Canton jusqu'en 1993 et devient indépendant dès 1996 et tourne, parfois avec difficulté, avec un budget moins dépendant de la publicité, 80% de ses revenus provenant du lectorat.

■ Que fait la police ?

En décembre 2017 le volume des cambriolages a connu une augmentation d'un tiers par rapport aux chiffres de novembre. Par contre en janvier 2018 on a pu constater une diminution de 22% mais cependant en augmentation par rapport à janvier 2016 et janvier 2017.

■ Un livre...un écho

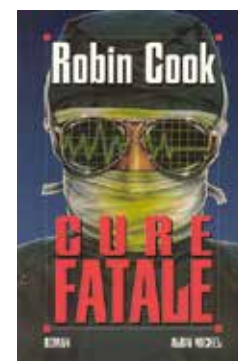
Cure fatale.

De Robin Cook. Traduction : Oristelle Bonis. Edition Albin Michel

En principe, un hôpital est fait pour soigner... Mais qu'advient-il lorsque l'appétit financier s'en empare. Tous deux recrutés par l'hôpital d'une petite ville du Vermont, David et Angela vont bien vite découvrir de singulières pratiques. Blâmes adressés aux médecins ordonnant des soins trop coûteux, non-remboursement du recours aux urgences... Mais le pire est encore devant eux. L'assassinat de l'ancien directeur de l'hôpital, et surtout une série d'étranges décès parmi les malades dont s'occupe David vont amener les deux jeunes médecins à dénouer les fils d'un gigantesque scandale, à leurs risques et périls. Des périls qui n'épargneront pas non plus Nikki, leur petite fille, atteinte de mucoviscidose.

S'inspirant de faits divers authentiques, Robin Cook nous entraîne, dans ce roman, au coeur du monde hospitalier américain, dans un scénario terrifiant et, hélas, vraisemblable.

Robin COOK, l'auteur, est né le 4 mai 1940 à New York, diplômé de l'Université de Columbia. C en ophtalmologie. Il a débuté l'écriture pendant la guerre du Vietnam, alors qu'il était à bord d'un sous-marin, il s'ennuyait et c'est ainsi qu'il a rédigé son premier roman. Maniant aussi bien la plume que le scalpel, il excelle dans la rédaction de romans - et pas n'importe quel type de romans, mais des récits policiers inspirés de ses expériences dans le milieu médical. Le but n'est pas seulement de livrer des thrillers aux friands du genre mais aussi de faire prendre conscience des dangers et enjeux éthiques de la médecine moderne. L'auteur cible des thèmes controversés qui deviennent sujets à effrayer le commun des mortels dans ses best-sellers. Une marque



de fabrique qui fonctionne, à en croire le franc succès que ses écrits remportent depuis plus de trente ans.

Disponible à la bibliothèque vagabonde (Pl. du Lignon 45, Centre commercial).

■ ON A BEAU SE DIRE QU'EN PRINCIPLE C'EST POUR UNE BONNE CAUSE...

Plusieurs facteurs font que la facture des impôts va augmenter (pas pour tout le monde cependant).

À Genève, toute loi introduisant un nouvel impôt est obligatoirement soumise au vote populaire. Le peuple a voté pour un plafonnement à CHF 500.- de la déduction fiscale des frais de déplacements. Il s'ensuit une augmentation de l'impôt des **travailleurs** qui ont des frais de déplacements importants ou qui ne peuvent utiliser le bus; par exemple ceux qui travaillent à Nyon, Bussigny, Thônex et habitent Avully, ou pour le conducteur TPG qui va conduire le premier ou le dernier bus... Pendant la campagne précédant la votation, on avait avancé l'argument des frontaliers qui déduisaient beaucoup (car venant de loin). Mais finalement de nombreuses personnes vivant à Genève sont également pénalisées. Autre facteur, le coût de la vie ayant baissé, les déductions sont indexées et diminuent.

2 exemples de déductions réduites

Charge d'enfant :

2016 : CHF 10'078 | 2017 : CHF 9'980

Frais de garde :

2016 : CHF 4'031 | 2017 : CHF 3'992.

Ainsi ces réductions de déductions se cumulant, on arrive à une augmentation du montant de l'impôt. Maigre consolation : les primes des caisses maladie étant déductibles, si la vôtre a augmenté, cela regonflera un peu le montant de vos déductions.

De notre côté, nous continuerons à faire le maximum pour nos clients en déduisant tout ce qu'il est légalement possible de déduire.



Patrice Bösiger
Conseiller en assurances,
Lignon Centre



**EXPANSION
ASSURANCES & CONSEILS**
Lignon Centre | CP 175
1219 Le Lignon
022 970 15 20

CHEZ VOUS (suite)

■ Chronique dionysiaque

de Pierre Chevrier

2018, L'Odyssée du Champagne cosmique.

Alors que décorations et guirlandes ont regagné leurs boîtes et cartons, voici pour prolonger l'éclat des Fêtes, l'histoire de la naissance d'un vin que ses pères nomment de tant de superlatifs, qu'il ne pouvait qu'attiser ma curiosité. Il était une fois une Maison de champagne appelée Leclerc Briant, propriétaire, entre autres, près d'Épernay d'une micro-parcelle de 40 ares plantée du cépage chardonnay et répondant au vocable starisé de La Croisette. Les propriétaires l'ont choyée avec tous les soins de la biodynamie, sans ajout chimique ou tout autre produit que Mère Nature n'aurait pas créé. Jusqu'ici, tout est sage, classique.

Avec la vendange 2016, les propriétaires ont dévoilé qu'un vigneron pouvait avoir aussi des talents d'alchimiste. Il fut ainsi décidé que la récolte serait divisée en trois parts et que chacune recevrait sa propre méthode de vinification, l'originalité étant toutefois la nature même du contenant. Le premier tiers de la mise fut placé dans une barrique en chêne, le second reçu comme réceptacle une pièce de forme ovoïde faite d'argile. Pour le troisième, ces fils de Nicolas Flamel (ndlr : notable et célèbre «alchimiste»), choisirent le métal symbolisant à la fois le soleil et l'énergie, j'ai nommé l'or, précieux pour les hommes mais aussi inerte, inoxydable et non toxique. Le métal jaune étant trop malléable, il fut décidé de construire une barrique inox de 225 litres dont l'intérieur serait plaqué d'or d'une épaisseur de trois microns. Ainsi, 1000 grammes aurifères furent utilisées à ce travail d'orfèvre pour

un coût de trente mille euros. Ce projet fut mené à bien sous le nom de code Goldorak et un brevet déposé auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Frédéric Zeimett et son chef de cave Hervé Jestin, biodynamistes convaincus, le promettent : Aucun ajout ne sera toléré au jus de raisin. Ni soufre, ni levure chimique, ni sucre additionnel. L'assemblage des trois contenants donnera à chacun l'occasion de délivrer sa riche et propre expression. L'enveloppe d'argile fournira le vineux et la pointe oxydative et sera l'élément terrien. La coupe aurifère jouera son rôle d'exacerbateur de la minéralité crayeuse du terroir sous les bons hospices de l'alchimie léguée par les Arabes. La barrique en chêne du Limousin apportera sa partition aux notes toastées auxquelles se mêleront avec bonheur marmelade d'orange et senteur de vanille. Ce chêne, arbre magnifique, c'est le lien qui fait la connexion entre la force tellurique et l'énergie cosmique. Comme toujours un tel projet déchaîne les passions, où pointent à la fois l'incompréhension et la jalousie, deux attitudes très répandues chez la gente humaine. Ce projet est pleinement assumé par le domaine même si la part d'empirisme l'emporte sur l'aspect scientifique. Le rendez-vous est donc pris, en juin 2018, pour déguster ces cuvées et l'assemblage qui en résultera.

Les vins et les eaux-de-vie ont toujours entretenu une relation privilégiée avec les métaux nobles et ceci depuis l'Antiquité. Plus proche de nous, les eaux-de-vie contenant des parcelles de métaux précieux étaient connues au XIII^e siècle même si il s'agissait davantage d'un viatique que d'un alcoolat de plaisir. Au Siècle des lumières, on connaissait l'Eau d'Argent



Photo par Christian Lantenois : Frédéric Zeimett devant la cuve inox recouverte, à l'intérieur, d'or et celles en bois et en argile.

et l'Eau d'Or dont les paillettes aurifères de devaient pas dépasser la taille de l'aile d'un moucheron !

Au final, Frédéric Zeimett demeure serein et pense fort que son champagne pourrait beaucoup plaire à la clientèle asiatique. Il est vrai qu'en mixant l'or avec les noms de super robots, le succès sera peut être au rendez-vous. Il ne faudrait pas cependant que les qualités organoleptiques de ce vin soient trop devancées par l'attrait marketing. En tout cas, il est envisagé d'inviter Go Nagai, créateur culte du manga japonais Goldorak.

■ Parlons jardinage

Le mois de mars.

Si en février, il fallait commencer à penser à l'organisation du jardin pour les prochains mois, avec l'arrivée de mars c'est du début de la renaissance de nos jardins, après leurs sommeils hivernaux. C'est l'époque des semis qui donneront, dans quelques mois, les délicieuses saveurs gustatives des légumes et les jolies couleurs florales qui égayeront et enchanteuront par leurs parfums les beaux jours.

AU POTAGER

Pour ceux qui n'ont pu le faire les mois passés, c'est le moment pour retourner la terre en y apportant les nutriments nécessaires (engrais, fumure et compost). Semez, sous châssis, aubergines, chicorées, choux et tomates, poivrons, concombres et céleris, tandis que vous pourrez disposer en pleine terre oignons et échalotes, pommes de terre et poireaux.

AU VERGER

Mois du printemps où la sève s'apprête à faire repartir les arbres par la sortie des premiers bourgeons, c'est donc ce mois qu'il faut finir de tailler les arbres à pépins comme les poiriers et les pommiers. Pour les autres fruitiers, comme le pêcher ou l'abricotier, vous devez leur apporter une protection anti-cloque. Mettez en terre les petits arbustes à fruits tels que les groseilliers ou framboisiers et déposez au pied de vos arbres tous les nutriments qu'ils auront besoin pour se développer et vous fournir de délicieux fruits.

AU JARDIN D'ORNEMENT

En règle générale, en cette période, l'on peut semer la plupart des fleurs annuelles

et vivaces, en prenant soins de le faire à l'abri des froids qui peuvent encore sévir. Vous pouvez néanmoins disposer directement en pleine terre les fleurs les plus rustiques, comme les nigelles, les pieds d'alouettes ou encore les pois de senteur. Profitez d'aérez la terre de vos massifs de fleurs.

PELOUSES

Un terreautage du gazon favorisera l'élévation de température du sol, et facilitera donc une repousse rapide qui assurera à votre gazon un verdissement très précoce. Celui-ci sera suivi d'une première tonte, avec la tondeuse n'étant pas réglée trop bas pour éviter le déchaussement des plants au sortir de l'hiver. Dans tous les cas, il est souhaitable de faire suivre cette première tonte d'un roulage qui assurera le rechauffement des plants.

Cette première tonte doit s'accompagner d'un ramassage de l'herbe coupée même si, par la suite, vous laissez l'herbe sur place. En effet, les premières pluies de printemps et le réchauffement de la température déclencheront la prolifération des cryptogames.

PLANTES D'INTÉRIEUR ET DE BALCON

Dans la maison si certaines des plantes jaunissent, les racines sortent du pot ou l'eau s'écoule trop vite c'est signe qu'elles ont besoin d'un rempotage. Choisissez un pot de la taille supérieure et rempotez-les dans un bon terreau du commerce en y ajoutant un peu de compost. Ne négligez pas la couche de drainage au fond du pot qui devra correspondre à 20 % du volume total.

Les températures augmentent ainsi que la longueur des journées, les plantes entrent donc en période de croissance : augmentez progressivement la fréquence des arrosages et recommencez à ajouter de l'engrais une fois par mois. Laissez tout de même sécher le mélange sur quelques centimètres et ne laissez jamais d'eau dans les coupelles.

Il n'est pas encore temps d'arroser les plantes grasses et cactus ; attendez le mois prochain pour cela.

Sur le balcon, il est encore trop tôt pour commencer quoi que ce soit. Les plantes en pot doivent continuer d'être bien protégées contre le gel tardif.

Profitez pour nettoyer vos jardinières avec de l'eau de javel et de les rincer avant d'y installer de nouvelles plantes.

Et pourquoi ne pas essayer des plantes aromatiques en commençant avec des herbes vivaces très résistantes comme l'estragon, la ciboulette, le thym, la sarriette, le romarin, la sauge et le laurier sauge. On peut aussi faire pousser des **plantes aromatiques en pot** annuelles (persil, menthe, coriandre, cerfeuil, etc) qui ne durent qu'une seule saison c'est-à-dire qu'il faut les renouveler tous les ans. Le thym, le romarin et l'origan apprécient les balcons exposés à l'ouest ou au sud.



Attention : il est recommandé d'installer un lit de gravier au fond du pot ou de la jardinière. Ainsi, les plantes aromatiques sur le balcon éviteront un trop-plein d'humidité qui peut leur être fatal.

■ La recette de Tante Lotte

Fricassée de légumes.

POUR 4 PERSONNES

1 aubergine ; 3 carottes ; 1 oignon ; 2 courgettes ; 2 c. à soupe d'huile d'olive ; 1 c. à soupe de persil ; 1 cœur de bouillon de volaille ; 10 cl d'eau ; sel, poivre.

1. Pelez et émincez l'oignon. Épluchez et coupez les carottes en bâtonnets. Lavez et coupez les courgettes en tronçons.
2. Dans une sauteuse, versez l'huile et mettez les légumes, le persil, sel et poivre. Mélangez et faites cuire 20 minutes à feu doux/moyen en remuant de temps en temps. Ajoutez le cœur de bouillon et l'eau, en remuant.
3. Poursuivez la cuisson 5 minutes.

LE BLOC-NOTES DU TAUPIER



Le taupier durant la pause hivernale s'est plongé dans la relecture d'ancien magazine.

Parmi ces derniers, le numéro de septembre de l'Echo Illustré où il a retrouvé un court article sur les «câlins*» qui, selon la psychologue française Céline Rivière dans son livre, paru en mai 2016 «La câlinothérapie, une prescription pour le bonheur» devraient être pratiqués huit à dix fois par jour (même de manière platonique), car produisant de l'ocytocine, une hormone qui influence positivement notre confiance, notre attachement aux autres et même notre pression artérielle (la maladie d'aujourd'hui) et seraient ainsi un excellent remède au stress et à la dépression. Les poètes le clamaient depuis longtemps et Bourvil et Marie Laforêt le déclaraient dans une de leurs chansons

«On peut vivre sans richesse ; presque sans le sou. Mais vivre sans tendresse, on ne le pourrait pas. Non, non, non, non. On ne le pourrait pas !»

Voilà peut-être une thérapie pouvant permettre de faire baisser le coût de la santé... d'une manière bien agréable.

*câlin, échange de tendresses, de caresses (définition du dictionnaire).

■ Protection contre le loup

Depuis quelques années déjà le loup a fait son retour en Europe occidentale et si les défenseurs des animaux déclarent que tout va pour le mieux, ce n'est pas toujours l'avis des éleveurs de moutons.

Mais qu'en est-il réellement ? A l'heure où l'on parle d'harmonisation européenne, et alors que les écologistes n'ont de cesse de rappeler que le loup est protégé par la convention de Berne, que se passe-t-il réellement ?

Face à des attaques de plus en plus nombreuses, les éleveurs essayent de se protéger au mieux, comme le relève dans son numéro de décembre 2017 le magazine «Chasseurs français» sous la plume d'Isabelle Leca.

Les protections les plus courantes restent les enclos électrifiés, les chiens «patous» et la présence d'un berger. Mais d'autres techniques sont aussi testées avec plus ou moins de réussite.

Ainsi en 2015 un collier anti loups a été lancé. Son concept : un collier connecté à la pulsation cardiaque du mouton, quand



Dans notre pays, après son retour il y a une vingtaine d'années, le loup recolonise peu à peu son habitat d'origine, créant de l'inquiétude en particulier dans les régions alpines où les attaques contre les troupeaux de chèvres et de moutons sont en effet fréquentes, alimentant la colère des bergers.

celui-ci est en stress (par exemple lors de la présence de loups) le collier déclenche un ultrason réglé sur la fréquence auditive du canidé dans le but de l'effaroucher.

Une nouvelle race de chien de protection fait son apparition : **le berger d'Anatolie**, appelé aussi Kangal, originaire des plateaux de Turquie où il fait office de gardien de troupeau face aux attaques des loups.



Enfin, dernière idée en date : **des vaches de protection**, mais pas n'importe quelle race : **la vache d'Hérens** qui est dotée d'un tempérament vif et belliqueux. Originaire de Suisse et d'Italie, son sens de la hiérarchie et son caractère pourrait effaroucher les prédateurs et protéger les troupeaux.

Pharmacie des
Sens+

Livraison gratuite à domicile

T 022 797 27 37

F 022 797 27 38

contact@ph-sens.ch

Coupe Gordon-Bennett | Le Lignon

**Laboratoire dentaire
du Lignon** **Guy Burdet**

DEPUIS 1976 AU LIGNON



**ENTRETIEN &
RÉPARATION
DE PROTHÈSES**

SERVICE À DOMICILE

Immeuble Quincaillerie du Lignon T 022 796 65 11
CH. DU CHÂTEAU BLOC 19 N 079 333 21 01

Fiduciaire *Lejolin*
DÉCLARATION

$$MC = \frac{C(1+i)^n + (y-j)}{C(1+i)^2}$$

IMPÔT

**Comptabilité
pour
Indépendants
Associations
PME - PMI
Particuliers**

Tarifs

Une personne	dès 80.- Frs
Suppléments par pers.	20.- Frs
Suppléments immobilier	30.- Frs

M. Korkmaz

38, avenue du Lignon - 1219 Le Lignon

022 525 30 24 | 076 489 24 20

www.lejolin.ch - info@lejolin.ch

Réception tous les matins ou sur rendez-vous

Lignon Tél: +41 22 970 15 15
coiffure

Patrik

Centre commercial du Lignon - Genève

MAURY
transports

Ch. de la Caroline 20
1213 Petit-Lancy
T 022 879 52 52
F 022 879 52 50
info@maury-transports.ch

CAR WASH CENTER



24 h/24

14, route du Nant-d'Avril - 1214 VERNIER

■ My Way

Salle des Avanchets-Salève, à 18h30, le samedi 17 mars.

Concert-spectacle de **la Fanfare Municipale de Vernier**. Direction: Bêat Windler. Direction et chant: Philippe Berthoud.

■ Ouverture des portes: 17h30

■ Concert-spectacle: 18h30

■ Repas (sur inscription): 20h30 env.

My way: c'est la façon dont Philippe Berthoud a fait pendant 22 ans de la FMV, cette fanfare si particulière et par là unique. C'est le chemin parcouru avec Bêat Windler durant cette phase de transition et ce sera l'aventure à poursuivre avec un nouveau directeur ou une nouvelle directrice. Alors que Philippe fera face à l'ultime rideau avec nous, tous les musiciens et tous ses amis lui diront merci pour cette belle et longue aventure.



■ Les théopopettes

Eglise catholique de l'épiphanie, les 7 et 21 mars à 15h30.

Textes de **Florence Auvergne-Arbric**. Spectacle de marionnettes qui incite les enfants au dialogue et à la réflexion, **discussion et goûter pour enfants de 4 à 9 ans**.

Pour leur 8^e saison, le spectacle a quitté le Temple de la Fusterie pour s'installer au Lignon; à l'Eglise catholique.

Informations au 022 796 72 11



■ Revue et non corrigée!

Théâtre des Vieux-Grenadiers, jusqu'au 10 mars. les mercredis, vendredis et samedis à 20h30.

Textes et chansons de **Dominique Poupaert** et **Philippe Herdewyn**.

Revue satirique et caustique sur l'actualité politique et sociétale de Genève.

Réservation au 079 158 40 03.



■ Vernier ladies'jazz

Salle des Fêtes du Lignon, jeudi 22, vendredi 23, samedi 24 mars à 20h.

Une soirée de découverte et d'émotion avec des artistes de talent comme **The Swinging Ladies**. Les trois chanteuses suisses à l'image des Andrews Sisters, au carrefour entre jazz et comédie musicale, sauront vous faire swinguer par leur fraîcheur et leur originalité. D'autres artistes de renom compléteront le tableau pour un programme pétillant!

Ouverture des portes à 18h30. Possibilité de se faire servir un repas à table de 18h30 à 20h. Réservation conseillée: culturecom@vernier.ch



DEVIS GRATUIT



SoluStores

Stores - Volets - Protections Solaires

Installations et Réparations - Stores intérieurs et extérieurs
Stores toiles de terrasse et balcon - Remplacement de toiles
Volets Bois et Aluminium - Moustiquaires

info@solustores.ch - 022 796 47 65 - 1219 Le Lignon